

25 juillet 2025

Journée mondiale des mangroves



À l'occasion de la Journée mondiale des mangroves qui se tient le samedi 26 juillet, la province Sud, en partenariat avec les communes du Grand Nouméa, l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et de nombreux acteurs engagés, met en lumière les actions menées dans le cadre du Plan d'Actions Mangrove 2030 (PAM 2030), signé en avril 2024.

Initiée fin 2022, cette démarche vise à préserver durablement les mangroves, en particulier celles situées en zones urbaines, soumises à de fortes pressions foncières. Le PAM 2030 constitue un accord-cadre novateur impliquant des partenaires clés : les quatre communes du Grand Nouméa, l'Université de la Nouvelle-Calédonie et la province Sud.

Autrefois perçues comme des zones à remblayer, les mangroves ont été largement dégradées au fil des décennies. Pourtant, depuis les années 2000, de nombreuses études ont démontré leur importance écologique et climatique :

- filtre naturel entre milieux terrestre et lagunaire,
- barrière contre l'érosion,
- habitat de nombreuses espèces,
- puits de carbone essentiel.

Un engagement pionnier

Dès 2009, la province Sud a inscrit la mangrove comme écosystème patrimonial dans son code de l'environnement, aux côtés des forêts sèches et humides : une reconnaissance inédite dans le droit français. Ce cadre réglementaire permet aujourd'hui d'intégrer pleinement la préservation des mangroves dans les projets d'aménagement du territoire.

Des résultats concrets

Près de trois ans après le lancement du plan, la Journée mondiale des mangroves offre l'occasion de présenter les chantiers réalisés et de valoriser l'implication des acteurs engagés dans la préservation de cet écosystème.

Le PAM 2030 a notamment permis de :

- disposer d'une cartographie précise des mangroves provinciales, socle pour suivre leur évolution ;
- formaliser un accord-cadre pour préserver les mangroves du Grand Nouméa ;
- désigner des référents mangroves dans chaque commune ;
- créer un comité de suivi réunissant l'ensemble des parties prenantes ;
- encourager des programmes de recherche et des études scientifiques dédiées à l'élaboration d'indicateurs environnementaux ;
- promouvoir des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets du changement climatique ;
- renforcer les actions de sensibilisation et faciliter les signalements d'atteintes aux mangroves.

Mais surtout, ce plan a permis de fédérer un large réseau d'acteurs : élus, services techniques, scientifiques, associations, entreprises, financeurs et riverains ont participé à la mise en œuvre de chantiers de réhabilitation concrets, visibles et efficaces, réalisés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Sensibiliser pour mieux protéger

La Journée mondiale des mangroves vise ainsi à sensibiliser le plus grand nombre à ces enjeux, et à encourager chacun à adapter ses comportements pour limiter son impact sur cet écosystème fragile et essentiel.

Programme de la Journée mondiale des Mangroves 2025

Samedi 26 juillet :

Conférences à l'Origin Cinéma :

- **9h30 – 9h40** : mots d'introduction
- **9h40 – 10h15** : présentation du Plan d'action Mangrove provincial (PAM 2030)
- **10h15 – 10h40** : projection de deux documentaires sur les mangroves (IRD)
- **10h40 – 11h15** : programmes de recherche en cours
- Présentations de 3 projets de recherche (UNC)
- **11h15 – 11h30** : présentation des suivis environnementaux de la SECAL
- **11h30 – 11h45** : échanges avec le Réseau d'Observation des mangroves (ROM)
- **11h45 – 12h** : clôture

Visite et sensibilisation à la préservation des mangroves par SOS Mangroves ;

De 14h à 16h. Chantier ouvert au grand public en partenariat avec la SECAL, la Ville de Dumbéa, PEBACC+, Caledoclean et SOS Mangroves.

Le mardi 29 juillet :

Animation scolaire sur les mangroves avec les élèves du collège de Dumbéa sur Mer par SOS Mangrove à Apogoti.



18 h : Conférence C'Nature sur « La Mangrove » à l'auditorium de la province Sud

Intervenants : professeur Cyril Marchand, Vice-président de l'UNC et Emmanuel Coutures, chargé de projet à la province Sud.

Les mangroves, forêts côtières uniques, jouent un rôle clé dans la protection des littoraux, le stockage du carbone et la biodiversité. Face au changement climatique et à ses conséquences (montée du niveau de la mer, acidification de la mer, pluviométrie amoindrie et tempêtes), un réseau d'observation dans la région Indo-Pacifique permet d'analyser leur capacité à capter le CO2 et d'évaluer leur résilience face aux transformations de leur environnement.

Depuis 2022, la province Sud met en œuvre un plan d'action mangrove 2030 incluant diverses études, diagnostics, chantiers de réhabilitation en partenariat avec de nombreux acteurs.



En savoir plus sur le PAM 2030 : <https://www.province-sud.nc/environnement/nos-actions-environnementales/plan-action-mangrove/>

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49

